# **АЛЬБОМ**

ОБРАЗЦОВ ФОРМУЛЯРОВ И СТАТИСТИЧЕСКИХ МАТЕРИАЛОВ ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ

# ALBUM

DES MODELES DE FORMULAIRES ET DE LA DOCUMENTATION STATISTIQUES DE LA COMMISSION DU DANUBE

> ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ БУДАПЕЩТ — 1962

COMMISSION DU DANUBE BUDAPEST — 1962

#### TABLE DES MATIERES

#### Introduction

#### Partie I

Décision de la XX e session de la Commission du Danube concernant les questions statistiques (doc. CD/SES 20/32).

#### Partie II

Classification des marchandises pour le Bulletin statistique de la Commission du Danube (doc. CD/SES 20/35).

#### Partie III

Questionnaire pour le rassemblement des données statistiques sur le trafic-marchandises sur le Danube (doc. CD/SES 20/36):

- 1. Formulaire St-l "Données annuelles sur les marchandises sorties, entrées et transportées en cabotage et en transit sur le Danube".
- 2. Formulaire St-2 "Données annuelles sur les marchandises transportées et sur les tonnes-kilo-mètres effectuées par les bâtiments nationaux du pays sur le Danube".
- 3. Formulaire St-3 "Données sur le trafic international de marchandises transportées sur le Danube indiquées par pays de provenance et de destination".
- 4. Formulaire St-4 "Données sur le mouvement des marchandises entre les principaux ports danubiens".
- 5. Formulaire St-5 "Données sur le trafic-marchandises annuel de tous les ports danubiens du pays (d'après la nomenclature des marchandises)".
- 6. Formulaire St-6 "Données sur le trafic-marchandises des principaux ports danubiens".
- 7. Formulaire St-7 "Données annuelles sur les bâtiments ayant traversé le canal de Sulina".
- 8. Formulaire St-8 "Données annuelles sur les bâtiments ayant traversé le secteur des Portes de Fer".

9. Formulaire St-9 "Données sur la flotte danubienne d'après la situation au ....."

#### Partie IV

Terminologie et définitions à employer dans le Questionnaire pour le rassemblement des données statistiques sur le traficmarchandises sur le Danube (Annexe au doc. CD/SES 20/36).

#### Partie V

Indications méthodologiques sur la manière de remplir les formulaires du Questionnaire du Bulletin statistique de la Commission du Danube.

#### Introduction

L'Album des modèles de formulaires et de la documentation statistique de la Commission du Danube contient tous les documents fondamentaux ayant trait aux questions statistiques ainsi que les modèles des formulaires statistiques élaborés par la Commission du Danube au cours de ces deux dernières années et en vigueur actuellement.

Le présent Album est destiné à servir de matériel de référence aux organismes compétents des Etats danubiens et des Administrations fluviales spéciales qui fournissent des données statistiques à la Commission du Danube. Vu que la documentation figurant dans l'Album traite des questions de méthodologie, elle peut également présenter de l'intérêt pour les personnes et les organisations s'intéressant aux questions relevant du domaine des statistiques du trafic-marchandises sur le Danube.

#### PARTIE PREMIERE

Décision de la XX e session de la Commission du Danube concernant les questions statistiques

COMMISSION DU DANUBE Vingtième session

CD/SES 20/32

#### DECISION

DE LA VINGTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE concernant les questions statistiques (Adoptée à la séance plénière du 2 février 1962)

Après avoir discuté le projet de "Classification sommaire des marchandises transportées sur le Danube", le projet du nouveau "Questionnaire pour le Bulletin statistique de la Commission du Danube", le rapport de la réunion d'experts pour les questions statistiques tenue en juin 1961, ainsi que le rapport du groupe de travail pour les questions statistiques, la XX session de la Commission du Danube DECIDE:

- 1. Approuver la "Classification des marchandises pour le Bulletin statistique de la Commission du Danube" et recommander aux Etats danubiens de l'utiliser dans la présentation des données statistiques à l'appareil de la Commission du Danube (doc. CD/SES 20/35).
- 2. Approuver le "Questionnaire pour le rassemblement des données statistiques sur le trafic-marchandises sur le Danube" ainsi que la "Terminologie et les définitions employées dans le Questionnaire", compte tenu des amendements présentés par le groupe de travail (doc. CD/SES 20/36).

Recommander aux Etats danubiens et aux Administrations fluviales spéciales de présenter à la Commission du Danube les données statistiques reflétant le trafic-marchandises sur le Danube à partir du 1 er janvier 1962, d'après le nouveau Questionnaire.

- 3. Approuver le rapport de la réunion du groupe d'experts chargé de l'examen des questions statistiques (doc. CD/SES 20/51).
- 4. Approuver le rapport du groupe de travail chargé de l'examen desquestions statistiques (doc. CD/SES 20/22).

### PARTIE II

Classification des marchandises pour le Bulletin Statistique de la Commission du Danube

# CLASSIFICATION DES MARCHANDISES POUR LE BULLETIN STATISTIQUE DE LA COMMISSION DU DANUBE

itamir et nom du groupe

Marchandises entrant dans le groupe

#### l. Produits alimentaires, boissons et tabac

Animaux vivants, viande fraîche, frigorifiée ou congelée, produits et conserves de viande;

lait et crème, frais ou conservés, lait en poudre, beurre de provenance animale, fromage, autres produits laitiers et oeufs;

divers poissons: frais, congelés, salés et fumés, crabes, crustacés et mollusques, produits et conserves de poissons;

fruits: raisins, pommes, poires, prunes, agrumes, autres fruits et baies frais, séchés, déshydratés et conservés; cucurbitacés, noix;

pommes de terre et autres légumes frais, séchés et conservés;

sucre brut, sucre raffiné, mélasses, glucoses, dextrose et autres sucres, betterave à sucre;

Numéro et nom du groupe Marchandises entrant dans le groupe

farines et gruaux de diverses sortes et dénominations, sons et autres produits de la minoterie; confiseries et autres produits à base de sucre, miel naturel; macaronis, cornflakes, amidon, levure:

café, cacao, chocolat, thé, épices; margarine, saindoux, huiles végétales en fûts:

boissons non alcooliques, jus; bière, vin, moût, alcool, eau-de-vie, autres boissons alcooliques;

tabac brut, tabac manufacturé. produits de tabac:

autres produits alimentaires (à l'exception des alcools et huiles végétales en citernes et du sel comestible).

# 2. Céréales

Froment, seigle, maīs, orge, avoine, méteil, épeautre, millet, sarrasin, pois, lentilles, haricots verts, riz, haricots secs, vesce, gaolia, millet de Chine, arachides:

graines fourrageres déchets de graines issus de leur nettoyage, tourteaux, fourrages combinés:

Marchandises entrant dans le groupe

semences de coton, de tournesol, de ricin, de soya, de lin, d'herbe et d'autres plantes;

autres céréales non moulues n.d.a.

#### 3. Bois et bois ouvré

Bois en grumes, bois de mine, bois de soutènement, blanc à papier, bois pour constructions navales et constructions hydrotechniques, bois précieux, traverses pour voies ferrées, carrelets et autres bois sciés;

toutes sortes de contreplaqués, bois de placage;

bois de fascinage, roseaux; bois destiné au défibrage;

bois pour chauffage, pour charbon de bois et destiné à des buts techniques, déchets de bois;

liège brut et déchets de liège.

Toutes sortes de cinents, amianteciment et fibrociment, chaux servant à la construction;

pierres concassées, secrics servant la construction, pierres brutes et ouvrées, cailloux, pierre ponce, argiles, albâtre, tufs, craies, plâtre, pierres conchyliennes, pierres calcaires, macadam, tarmacadam, briques, tuiles:

4. Matériaux de construction issus de minéraux

Merchandises entrant dans le groupe

éléments en béton ou en ciment pour la construction;

soufre et autres minéraux autres que minerais (excepté la houille, le pétrole et les engrais minéraux).

# 5. Minerais et déchets de métaux

Minerais de fer, de cuivre, de manganèse et autres minerais de métaux, agglomérés et concentrés; pyrites grillés, bauxites, scories pour refonte, poussier de gueulard, spath fluor, clinkers de métaux non-ferreux;

déchets de fonte, de fer, d'acier et de métaux non-ferreux, en morceaux et en paquets, limaille, battitures de laminage et de forge, scories de soudage, laitier, résidus de bimétal à base de fer, débris, bouts et morceaux de métaux et d'ouvrages en métaux, vieilles pièces d'ouvrages en métaux et de machines et autres déchets de métaux ferreux et non-ferreux et d'alliages.

Marchandises entrant dans le groupe

6. Charbon, coke, briquettes

Houilles de qualité, houilles crues et anthracite, houilles épurées, agglomérés de houille, lignite brun, lignite, coke et semi-coke, coke poussier, coke grésillon, charbon de bois, schistes, tourbe.

7. <u>Métaux et métaux</u> ouvrés

Toutes sortes de fonte, d'acier, ébauches, laminages ordinaires et de
qualité, blooms, billettes, autres
semi-produits sidérurgiques, fer et
acier carrés, ronds, en bandes, en
barres et profilés, fil de fer,
toutes sortes de tuyaux en métal,
toutes sortes de rails, roues monoblocs, bandages, éclisses et selles
em acier pour voies ferrées, toutes
sortes de fer, fer en lingots et ferblanc.

Métaux non-ferreux, rares et précieux: cuivre, zinc, plomb, étain, nickel, aluminium, duraluminium, alumine, pâte anodique, cadmium, wolfram, vanadium, bismuth, antimoine, or, argent, platine brute, etc.; alliages de métaux non-ferreux: alliages de laiton, de bronze, de magnésium et autres.

Marchandises entrant dans le groupe

Electrodes, blocs d'électrodes, pâte pour électrodes.

Ouvrages de métaux non-ferreux laminés et étirés, produits de fonderie.

8. Articles manufacturés en métaux, machines et matériels de transport

Articles manufacturés en fer, en acier, en fonte, en métaux non-ferreux et leurs alliages (excepté les articles de consommation courante).

Toutes sortes de machines, d'armatures en métaux ferreux et nonferreux, carcasses métalliques;

grues, moteurs, stations de radiodiffusion, excavateurs.

Matériel de transport (bâtiments fluviaux et maritimes, glisseurs, semi-glisseurs, vedettes, canots à moteur, wagons, locomotives, trolleybus, automobiles, autobus, motocycles et autres);

essieux pour wagons et locomotives; pièces profilées en métal ferreux, traverses, aiguillages, aiguilles, pièces détachées pour réparation du matériel roulant;

Marchandises entrant dans le groupe

câbles, articles estampés, forgés, clous, vis, vis à bois de toutes sortes, boulons, écrous, crampons, etc..

Matériel électrique, de précision, appareils et instruments (excepté les articles de consommation courante).

Machines agricoles de toutes sortes et leurs pièces détachées.

9. Matières chimiques

Produits de l'industrie chimique de base: acides, alcalis, sels à base de métal;

produits de l'industrie du benzol à base de coke et de l'industrie chimique à base de bois;

caoutchouc;

teintures, matières colorantes et tannantes, toutes sortes de noir de fumée;

engrais, chlorure de chaux;

goudron de houille, matières plastiques brutes, produits médicinaux, explosifs et autres produits chimiques.

Marchandises entrant dans le groupe

# 10. Marchandises liquides en citerne

Pétrole brut ou semi-raffiné, mazout, carburant pour moteurs, mélanges de pétrole, semi-goudron, brai de pétrole liquide, gas-oil, huile solaire;

huiles lubrifiantes, Diesel oil; toutes sortes d'essences, gazolène, ligroine, kérosène;

alcools, huiles végétales et autres marchandises liquides en citerne.

# 11. Autres marchandises

Toutes marchandises non dénommées ailleurs, dont:

ouvrages en caoutchouc et en asbeste, caoutchouc pour automobiles;

peaux et cuirs bruts, pelleteries, laine:

coton, ouate de coton, lin, chanvre, cordes, ficelles et autres articles en lin ou en chanvre, duvet et plumes;

mercerie (y compris les articles de maroquinerie), instruments de musique, jouets, articles de voyage, articles en fourrure;

divers tissus, y compris tissus pour l'industrie, tissus spéciaux et jerseys, simili-cuir, toile cirée, bâches;

fibres artificielles, fourrures artificielles, passementerie, pièces textiles, linges de lit et de table, sacs neufs et fils; toutes sortes de chaussures, de vêtements, couvre-chefs, bonnete-rie;

allumettes, savons, articles de parfumerie;

meubles divers;

ustensiles de ménage en métal,
machines à coudre, appareils de
TSF, appareils de télévision, phonographes, horlogerie, appareils photographiques, accessoires pour la
photographie;

vaisselle en porcelaine, en faïence, en verre, miroirs; containers et autres emballages vides, plantes vivantes; papiers divers, carton, cahiers, articles de papeterie, etc.

toutes sortes de chiffons et de déchets;

marchandises transportées comme bagages.

### PARTIE III

Questionnaire pour le rassemblement de données statistiques sur le trafic-marchandises sur le Danube

(Annexe au doc. CD/SES 20/36)

# СВЕДЕНИЯ

о перевозках вывезенных, ввезенных, каботажных и транзитных грузов по Дунаю за год

# DONNEES

annuelles sur les marchandises sorties, entrées et transportées en cabotage et en transit sur le Danube

> (тыс. тонн) (en milliers de tonnes)

Страна Pays	••••••
Год Année	

			о перевезенных і marchandises trai		
	Bcero	' в т. ч. по	кварталам.	par	r trimestre
	Total	I	II	III	IV
, (a)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Грузы, вывезенные из страны по Дунаю на речных судах (за исключением грузов, следующих сквозным транзитом)					
Marchandises sorties du pays sur bâtiments fluviaux par voie du Danube (à l'exclusion des marchandises ayant transité de bout en bout)					
Грузы, ввезенные в страну по Дунаю на речных судах (за исключением грузов, следующих сквозным транзитом)					
Marchandises entrées dans le pays sur bâtiments fluviaux par voie du Danube (à l'exclusion des marchandises ayant transité de bout en bout)					
Грузы, перевезённые по Дунаю в границах страны— каботаж (за исключением грузов, следующих сквозным транзитом)					
Marchandises transportées en cabotage sur le Danube (à l'exclusion des marchandises ayant transité de bout en bout)					
I. UTOГО перевезено на речных судах TOTAL des marchandises transportées sur bâtiments fluviaux		A			
Грузы, отправленные на морских судах из дунайских портов страны в непридунайские страны					
Marchandises expédiées des ports danubiens du pays à bord de bâtiments maritimes, à destination de pays non-danubiens					
Грузы, прибывшие на морских судах в дунайские порты страны из непридунайских стран					
Marchandises arrivées dans les ports danubiens du pays sur des bâtiments miritimes, en provenance de pays non-danubiens					
II. ИТОГО перевезено на морских судах TOTAL des marchandises transportées sur bâtiments maritimes			t;		
Грузы, перевезенные по Дунаю сквозным транзитом (на речных и морских судах):					
Marchandises transportées sur le Danube en transit de bout en bout (sur bâtiments maritimes et fluviaux):					
a) вверх по течению a) vers l'amont		1			
b) вниз по течению b) vers l'aval					
III. ИТОГО деревезено сквозным транзитом TOTAL des marchandises transportées en transit de bout en bout					
BCEГО перевезено по Дунаю за год  TOTAL des marchandises transportées sur le Danube  au cours de l'année  (I+II+III)					

St-1

Форма

Formulaire

Форма

Страна Pays Год

**CT-2** St-2

Formulaire

# СВЕДЕНИЯ

о перевезенных грузах и проделанных тонно-километрах национальными судами страны по Дунаю за год

# DONNEES

annuelles sur les marchandises transportées et sur les tonnes-kilomètres effectuées par les bâtiments nationaux du pays sur le Danube

		Перевезено грузов (тыс. тонн) Quantité de marchandises transportées (milliers de tonnes)	Проделано тонно- километров (млн. т-км) Nombre de tonnes-kilomètres effectuées (millions de t-km)
100	(a)	(1)	(2)
Total	озки по Дунаю на национальных судах раны за отчетный год—всего annuel de marchandises transportées r le Danube, sur les bâtiments nationaux du pays		
	в том числе: dont:		
1.	Вывезено из страны по Дунаю Marchandises sorties du pays par voie du Danube		
2.	Ввезено в страну по Дунаю  Marchandises entrées dans le pays par voie du Danube		
3.	Перевезено между иностранными портами по Дунаю Marchandises transportées entre ports étrangers sur le Danube		
4.	Перевезено в наботаже по Дунаю Marchandises transportées en cabotage sur le Danube		

**CT-3** 

Formulaire

# СВЕДЕНИЯ

о международных перевозках грузов по Дунаю по странам отправления и прибытия

# DONNEES

sur le trafic international de marchandises transportées sur le Danube, indiquées par pays de provenance et de destination

Страна Pays	
Год Année	

(в тыс. тонн) (en milliers de tonnes)

Страны отправления и прибытия Pays de provenance et de destination	Количество отправленных грузов — всего Total de marchandises sorties	Количество прибывших грузов — всего Total de marchandises entrées
(a)	(1)	(2)
1. Советский Союз Union Soviétique		
2. Румыния 2. Roumanie		
3. Виlgarie		
4. Yougoslavie		
5. Венгрия Hongrie		
Чехословакия 6. Tchécoslovaquie		
7. Aвстрия Autriche		
8. Φ P Γ R. F. A.		
9. Рауз non-danubiens		
ИТОГО ТОТАUX		

Форма CT-4
Formulaire St-4

# СВЕДЕНИЯ

о корреспонденции грузов между основными дунайскими портами

# DONNEES

sur le mouvement des marchandises entre les principaux ports danubiens

(тыс. тонн) (en milliers de tonnes

Страна Pays	•••	 	• • •	 	••••	 
Год Année	• • • •	 		 • • •	• • • •	 •••••

					(en miniers de tonnes)					
	Грузы, от Marchand	гправленные lises expédiée	из порта es du port				Грузы, Marchandis	прибывшие ses arrivées d	в порт ans le port	
					Порты прибытия и отправления грузов (основные дунайские порты)					
					Ports de provenance et de destination (Principaux ports danubiens)					
	(порты ст	раны) (ports	du pavs)				(порты ет	раны) (ports	du nove)	
(5)	(4)	(3)	(2)	(1)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
					Килия		(-)	(0)	(±)	(8)
					1. Kilia Измаил 2. Ismaïl		× 1			
					Рени 3. Réni	*				
					Галац 4. G ați					
					Браила 5. Brăila		*			
					6. Giurgiu					
			3		7. Roussé					
				•	8. Svistov					
					9. Lom Оршова					
					10. Orşova					
					11. Belgrade					
					12. Novi Sad  13. Вуковар Vukovar					
					Vukovar 14. Дунауйварош Dunaújváros		4			
					Бинацучатов  Будапешт  Видареst					
					16. Aлмашфуэитё-Сёнь Almásfüzitő-Szőny					
	4-1				17. Комарно Котагпо					
40					18. Братислава Bratislava	1- 1				
					19. Beна Vienne					
					20. Динц Linz Пассау					
					Passau Passau					
	1				22. Regensburg 23			10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
1					24					
-					25					
			lov.		TAMO DO					
					ИТОГО TOTAUX				The state of	

Форма

Formulaire St-5

CT-5

# СВЕДЕНИЯ

о грузообороте всех дунайских портов страны за год (по номенклатуре грузов)

# DONNEES

sur le trafic-marchandises annuel de tous les ports danubiens du pays (d'après la nomenclature des marchandises)

Страна Pays	 
Год Année	

(тыс. тонн) (en milliers de tonnes)

	Общий грузооборот дунайских портов страны							
Группы грузов	Trafic-marchandises total des ports danubiens du pays Погружено Выгружено							
Groupes de marchandises		Chargements		D		Déchargements		
Groupes de marchandises	Всего	В Т. Ч.	dont	Bcero	в т. ч.	dont	Total	
	Total	в экспорте exportation	в каботаже cabotage	Total	в импорте importation	в каботаже cabotage	(1+4)	
(a)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Пищевые продукты, напитки и табак Produits alimentaires, boissons et tabac								
Зерновые Céréales								
Лес и лесоматериалы Bois et bois ouvré								
Строительные материалы минерального происхождения Matériaux de construction issus de minéraux								
Руда и металлический лом								
Уголь, кокс, брикеты Charbon, coke, briquettes								
Металлы и заготовки из металлов Métaux et métaux ouvrés								
Готовые изделия из металлов, машины и транспортное оборудование  Articles manufacturés en métaux, machines et matériels de transport				. •				
Химические вещества Matières chimiques			1					
Наливные грузы ). Marchandises liquides en citerne								
Прочие грузы Autres marchandises								
•								
					•			
ИТОГО ТОТАЦХ								

# СВЕДЕНИЯ

# DONNEES

(pour les principaux ports danubiens)

(тыс. тонн) (en milliers de tonnes)

Страна Рауѕ	
Год	
Année	

		Погружено			Выгружено		
	Chargements				Итого грузо- оборот порта		
Группы грузов Group <b>e</b> s de marchandises		вт. ч.	dont		в т. ч.	dont	Trafic-
Groupes de marchandises	Bcero Total	в экспорте exportation	в каботаже cabotage	Bcero Total	в импорте importation	в каботаже cabotage	marchandises total du port (1+4)
(a)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Пищевые продукты, напитки и табак 1. Produits alimentaires, boissons et tabac			1				
2. Зерновые Céréales							
Лес и лесоматериалы 3. Bois et bois ouvré							
Строительные материалы минерального происхождения  Matériaux de construction issus de minéraux							
Руда и металлический лом  5. Minerais et déchets de métaux							
Уголь, кокс, брикеты 6. Charbon, coke, briquettes							
7. Металлы и заготовки из металлов Métaux et métaux ouvrés							
Готовые изделия из металлов, машины и транспортное оборудование 8. Articles manufacturés en métaux, machines et matériels de transport							
9. Matières chimiques							
10 Наливные грузы							
Marchandises liquides en citerne							
11. Прочие грузы Autres marchandises							
итого							
TOTAUX			THE SECOND				

Форма CT-7
Formulaire St-7

# СВЕДЕНИЯ о судах, прошедших Сулинским каналом за год

# DONNEES

annuelles sur les bâtiments ayant traversé le canal de Sulina

A. The	Речная Админа	Низ	овьев Дуная		
	Administration	Fluviale	du	Bas-Danube	
	Год Année				

Nº Nº		Вошло в Сулинский канал с моря Entrées dans le Danube par le canal de Sulina			Вышло из Сулинского канала в море Sorties en mer du canal de Sulina			
n/n Nº d'or- dre	Принадлежность судов по странам Appartenance des bâtiments par pays	Количество судов Nombre de bâtiments	Тоннаж в нетто рег. тоннах Tonnage en N. R. T.	Количество груза в тоннах Quantité de marchandises en tonnes	Количество судов Nombre de bâtiments	Тоннаж в нетто рег. топнах Топпаде en N. R. T.	Количество груза в тоннах  Quantité de marchandises en tonnes	
	(a)	(1)	· (2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1.	Советский Союз Union Soviétique							
2.	Румыния Roumanie							
3.	Болгария Bulgarie							
4.	Югославия Yougoslavie							
5.	Венгрия Hongrie							
6.	Чехослования Tchécoslovaquie							
7.	Австрия Autriche							
8.	Ф. Р. Г. R. F. A.							
9.								
10.								
11.								
12.		×"						
13.								
14.								
15.								
16.		y •						
17.								
18.				and the second second				
19.								
20.								
21.								
	итого тотаих							

# СВЕДЕНИЯ

о судах, прошедших участок Железных Ворот за год

# DONNEES

annuelles sur les bâtiments ayant traversé le secteur des Portes de Fer

 Речная Администрации Желевных Ворот

 Administration Fluviale des Portes de Fer

 Год

 Année

	9.	.xo	7.	6.	ÇT .	<b>.</b>	ည	19	۲		No l'or- dre	
ИТОГО ТОТАUX	Прочие страны Autres pays	ФРГ R. F. A.	Австрия Autriche	Чехослования Tchécoslovaquie	Венгрия Hongric	Югославия Yougoslavie	Boлгария Bulgarie	Румыния Roumanie	Советский Союз Union Soviétique	(a)	Appartenance des bâtiments par pays	Принадлежность
										(1)	Количество судов Nombre de bâtiments	Суд: Bâtiment
			-							(2)	Волоизмещение в тоннах Déplacement en tonnes	1, прошедиие Желез s montants ayant tra
										(3)	Грузоподъемность в тоннах Portée en lourd en tonnes	Суда, прошедиие Железные Ворота вверх по Дунаю Bâtiments montants ayant traversé le secteur des Portes de Fcr
				0						(4)	Количество грузов в тоннах Quantité de mar- chandises en tonnes	Дунаю ortes de Fer
										(5)	Количество судов Nombre de bâtiments	Суд Bâtiment
										(6)	Водоизмещение в тоннах Déplacement en tonnes	а, прошедшие Желез s avalants ayant trav
										(7)	Грузоподъемность в тоннах Portée en lourd en tonnes	Суда, прошедшие Железные Ворота вниз по Дунаю Bâtiments avalants ayant traversé le secteur des Portes de Fer
										(8)	Количество грузов в тоннах Quantité de mar- chandises en tonnes	Цунаю rtes de Fer
				7						(9)	Грузоподъемность в тоннах (3+7) Portée en lourd en tonnes (3+7)	
621071 At	hengelim									(10)	Количество грузов в тоннах (4+8) Quantité de marchan- dis s en tonnes (4+8)	Viroro Total

Форма

CT-9 ST-9

Formulaire

# СВЕДЕНИЯ

о наличии	флота на	Дунае по	состоянию
на.			
	DON	NEES	

Страна Рауѕ	
Год Année	

	Суда, находящиеся в эксплуатации Bâtiments exploités				
	Количество единиц Nombre d'unités	Общая грузоподъ- ёмность (в тн) Portée en lourd totale (en t)	Общая мощность (в л.с.) Puissance totale (en C.V.)		
(a)	(1)	(2)	(3)		
1. Буксиры Remorqueurs					
2. Cамоходные суда Automoteurs					
3. Hecaмоходные баржи Chalands non-automoteurs					
NTOTO TOTAUX					

# PARTIE IV

Terminologie et définitions à employer dans le Questionnaire pour le rassemblement des données statistiques sur le traficmarchandises sur le Danube

(Annexe au doc. CD/SES 20/36)

# I. MOYENS DE TRANSPORT PAR VOIES NAVIGABLES INTLHIEURES

- 1. <u>Bâtiment</u>: moyen de transport par voies navigables intérieures, conçu pour le transport de marchandises ou de passagers au moyen de traction, de poussage, ou pourvu d'un moven de propulsion propre.
- 2. Remorqueur: bâtiment pourvu d'un moyen de propulsion propre d'une puissance d'au moins 50 CVE et conçu exclusivement pour le remorquage par traction de bâtiments à marchandises non-automoteurs, de radeaux ou d'autres unités flottantes, mais non pour le transport de marchandises.
- 3. Remorqueur-pousseur: bâtiment pourvu d'un moyen de propulsion propre d'une puissance d'au moins 50 CVE et conçu pour le remorquage par poussage ou par traction de bâtiments à marchandises non-automoteurs, de radeaux et d'autres unités flottantes, mais non pour le transport de marchandises.
- 4. <u>Pousseur</u>: bâtiment pourvu d'un moven de propulsion propre d'une puissance d'au moins 250 CVE et conçu exclusivement pour le poussage.
- 5. Automoteur pour marchandises solides: bâtiment d'une portée en lourd d'au moins 20 t affecté au transport en cale ou en pontée de marchandises solides, pourvu d'un moyen de propulsion propre développant une puissance d'au moins 50 CVE.
- 6, Automoteur-citerne: bêtiment d'une portée en lourd d'au moins 20 t conçu pour le transport de marchandises en vrac et pourvu d'un moven de propulsion mécanique propre développant une puissance d'au moins 50 CVE.

- 7. Chaland ou péniche: bâtiment d'une portée en lourd d'au moins 20 t conçu pour le transport en cale ou en pontée de marchandises solides, non pourvu de moven de propulsion propre.
- 8. Chaland-citerne ou barge-citerne: bâtiment d'une portée en lourd d'au moins 20 t, conçu pour le transport en vrac (en citernes) de marchandises liquides.
- 9. <u>Puissance du bâtiment en CVE</u>: puissance mécanique maxima développée par la force motrice de propulsion du bâtiment (puissance développée à l'hélice ou aux roues), exprimée en CVE.
- 10. Port en lourd en tonnes: poids maximum de marchandises, exprimé en tonnes métriques, qu'un bateau affecté au transport par voies navigables intérieures peut transporter en vertu de ses documents de bord.

#### II. TRANSPORTS

qu'il convient de faire figurer dans les statistiques sont toutes les marchandises transportées sur le Danube (par bâtiment, radeau ou au moven de remorquage) accompagnées des documents de transport réglementaires et ne faisant pas partie du gréement du bâtiment.

En outre, il convient de relever également la terre, le sable, les pierres, le gravier, etc. extraits du lit et transportés sur le fleuve accompagnée des documents de transport réglementaires s'ils seront utilisés ou vendus en tant que matérieux de construction.

- Il ne sera pas tenu compte dans le relevé statistique:
- a) des marchandises post-expédiées, s'il en a déjà été tenu compte dans le lot de marchandises dont elles devaient faire partie;
- b) des transports effectués dans le port, d'un quai à l'autre, de la rive au bâtiment et vice-versa;
  - c) des transports par bacs;
- d) des transports de service ne nécessitant pas l'établissement de documents de transports;
- e) des marchandises transbordées à la suite d'une avarie, si elles ont déjà été relevées.
- 12. <u>Poids des marchandises</u>: la quantité de marchandises, exprimée en tonnes métriques, à considérer est le poids brut des marchandises y compris le poids de l'équipement (caisses, containers, palettes, etc.) qui les contient.
- 13. <u>Distance</u>: la distance parcourue par les marchandises qu'il convient de relever est la distance effectivement parcourue par le bâtiment, déterminée selon l'Indicateur kilométrique de la Commission du Danube.
- 14. Tonne-kilomètre nette: unité de mesure de transport des marchandises correspondant au transport d'une tonne métrique sur une distance d'un kilomètre.
- 15. <u>Distance moyenne de transport</u>: la distance parcourue par une marchandise, exprimée en km, est déterminée en divisant la somme des tonnes-kilomètres réalisées au cours d'une période déterminée par la quantité des marchandises transportées au cours de la même période.

- 16. Marchandises sorties du pays par voie du Danube: toutes marchandises, indépendamment de leurs lieux de provenance et de destination finale, chargées sur des bateaux fluviaux ou maritimes dans le port d'un pays et envoyées par voie du Danube dans un autre pays (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure de bout en bout).
- 17. Marchandises entrées dans le pays par voie du Danube: toutes marchandises, indépendamment de leurs lieux de provenance et de destination finale, entrées dans le pays donné par voie du Danube sur des bâtiments fluviaux ou maritimes et déchargées dans ses ports (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure de bout en bout).
- 18. Transports entre ports étrangers (TPE): transports de marchandises sur le Danube réalisés par les bâtiments nationaux d'un pays entre les ports d'un ou de plusieurs autres pays (pays étrangers).
- 19. Cabotage: transport de marchandises entre les ports d'un même pays y compris les transports effectués sur le Danube en empruntant également en partie ses affluents ou la mer, ainsi que ceux qui ont été effectués entre des ports situés sur les affluents du Danube, en passant en partie sur le Danube.
- 20. Transit (de bout en bout): les marchandises à considérer en transit sont toutes les marchandises qui sont entrées dans un pays par un point du Danube et sont sorties du pays par un autre point du Danube, sans chargement ou déchargement dans les ports de ce pays.

Les marchandises de commerce extérieur entrées dans le pays par d'autres moyens de transport pour être acheminées par le Danube, ou entrées dans le pays par voie du Danube pour être acheminées par d'autres movens de transport, figureront comme marchandises sorties du pays, respectivement entrées dans le pays en question.

- 21. La quantité totale de marchandises transportées sur le

  Danube par un pavs donné se compose des marchandises sorties

  par voie du Danube, des marchandises entrées par le Danube,

  des marchandises transportées en cabotage sur le Danube et

  des marchandises avant transité de bout en bout sur le Danube.
- 22. La quantité totale des marchandises transportées sur tout

  le percours du Danube se compose des marchandises sorties des
  pays danubiens par voie du Danube, des marchandises arrivées
  des pays non danubiens par voie du Danube et des marchandises
  transportées sur le Danube en cabotage.

#### III. PORTS

23. Port: point où la marchandise est chargée de la rive sur le bâtiment, ou déchargée d'un bâtiment sur la rive, ou transbordée d'un bâtiment sur un autre bâtiment.

Le terme "port" dans le sens employé ici se rapporte à tout lieu de chargement et déchargement même s'il n'est pas pourvu de quais ou d'autres installations à cet usage.

24. Marchandises chargées: marchandises chargées sur un bâtiment pour le transport.

Si par suite de l'interruption du cours du bâtiment à cause d'une avarie ou pour une autre raison analogue, les marchandises sont transbordées, cette opération n'est pas considérée comme chargement.

- 25. <u>Marchandises déchargées</u>: marchandises déchargées après le transport par voie navigable intérieure.
  - Si, par suite de l'interruption du cours du bâtiment à cause d'une avarie ou pour une autre raison analogue, les marchandises sont transbordées, cette opération n'est pas considérée comme déchargement.
- 26. <u>Trafic-marchandises d'un port</u>: somme des marchandises chargées sur bâtiments et déchargées des bâtiments dans un port donné au cours d'une période donnée.
- 27. Trafic total des ports danubiens d'un pays: somme du traficmarchandises de tous les ports danubiens d'un pays au cours d'une période donnée.

#### PARTIE V

Indications méthodologiques sur la manière de remplir les formulaires du Questionnaire du Bulletin statistique de la Commission du Danube Les présentes indications sur la manière de remplir les formulaires du Questionnaire pour le Bulletin statistique de la Commission du Danube ont été élaborées en vertu du point 27 du plan de travail de la Commission du Danube pour 1962 et conformément aux désirs qui ont été exprimés au cours de la XX session de la Commission du Danube par plusieurs des délégations ayant participé à l'examen des questions statistiques.

Le Questionnaire pour le rassemblement des données statistiques sur le trafic-marchandises sur le Danube (doc. CD/SES 20/36) comprend 9 formulaires groupés en 4 parties. Afin de faciliter le dépouillement des données reçues, les formulaires de chaque chapitre ont été imprimés sur du papier de différentes couleurs. Ainsi, les formulaires St-1, St-2, St-3 et St-4, qui forment le chapitre "Transports" ont été imprimés sur papier rose; les formulaires St-5 et St-6, qui forment le chapitre "Trafic-marchandises dans les ports" ont été imprimés sur papier bleu; les formulaires St-7 et St-8, constituant le chapitre "Administrations fluviales spéciales" ont été imprimés sur papier jaune et enfin, le formulaire St-9, le chapitre "Flotte", a été imprimé sur papier blanc.

Les formulaires du Questionnaire doivent être remplis selon le mode convenu et envoyés à la Commission du Danube une fois par an à une date donnée, concertée au préalable. Les Administrations fluviales présentent leurs données selon le formulaire St-7, respectivement le formulaire St-8; les Etats danubiens fournissent leurs données selon tous les autres formulaires du Questionnaire.

En communiquant ses données statistiques chaque Etat danubien et chaque Administration fluviale spéciale doit tâcher de tenir compte, pour autant que possible, de l'ensemble des transports effectués sur le Danube entre ses frontières ou dans

la région relevant de sa compétence, indépendamment du lieu de provenance ou de destination finale de la marchandise et de la nationalité de l'expéditeur.

Afin d'obtenir des données aussi complètes et exactes que possible et de pouvoir assurer leur comparabilité à l'échelle du Danube, il convient, lors de la détermination du domaine auquel se rapportent les données rassemblées pour les formulaires du Questionnaire, de se baser sur la classification des marchandises et la terminologie et les définitions adoptées par la Commission du Danube, que contient le présent Album.

Au cas où le pays qui fournit les renseignements ne dispose pas des données nécessaires dans le domaine désigné ou pour l'étape donnée, et ne peut se tenir exactement à la classification et à la terminologie susindiquée, les organismes compétents de ce pays doivent, en remplissant les formulaires, annexer des explications au sujet de l'écart.

La période prise en considération pour les données communiquées est, dans tous les cas, calculée de 0,0 heure du 1<sup>er</sup> janvier à 24,0 heures du 31 décembre de l'exercice, ou de 0,0 heure du premier jour à 24,0 heures du dernier jour du trimestre considéré.

## Formulaire St-1

Le Formulaire St-l "Données annuelles sur les marchandises sorties, entrées et transportées en cabotage et en transit sur le Danube" est destiné au rassemblement des données statistiques portant sur la quantité totale des marchandises transportées sur le Danube au cours d'un an, avec la répartition du trafic par trimestre et par nature de transport. Conformément à la définition figurant sous point 17 (voir Annexe au doc. CD/SES 20/36), il convient de relever en tant que marchandises transportées toutes les marchandises transportées sur le Danube (par bâtiment, radeau, ou au moyen de remorquage) accompagnées des documents de transport réglementaires et ne faisant pas partie du gréement du bâtiment. En outre, il convient de relever également la terre, le sable, les pierres, le gravier etc. extraits du lit, si ceux-ci sont accompagnés des documents de transport réglementaires et seront utilisés ou vendus en tant que matériaux de construction.

Il ne sera pas tenu compte dans le relevé statistique:

- a) des marchandises post-expédiées, s'il en a déjà été tenu compte dans le lot de marchandises dont elles devaient faire partie;
- b) des transports effectués dans le port d'un quai à l'autre, de la rive au bâtiment, ou du bâtiment à la rive;
  - c) des transports par bacs;
- d) des transports de service effectués sans documents de transport;
- e) des marchandises transbordées à la suite d'une avarie, si elles ont déjà été relevées.

En fournissant les données au Formulaire St-l il serait désirable que les services de statistiques tiennent compte, pour autant que possible, de toutes les marchandises transportées sur le Danube dans les limites du pays donné, indépendamment de l'administration à laquelle appartient le bâtiment effectuant le transport. Ceci s'applique également aux transports de marchandises effectués par des bâtiments appartenant à une municipalité

- 4 --

ou à une entreprise industrielle, lorsqu'ils ont lieu en tant qu'opération de transport et sont accompagnés des documents de transports réglementaires confirmant l'expédition des marchandises.

On considère comme expédition de marchandises toute opération de transport consistant en l'acceptation pour le transport d'un lot de marchandises déterminé, l'établissement des documents de transport y afférents et le transport sur bâtiment d'un point donné à destination d'un autre point.

- 1. Les données à faire figurer dans la rubrique l, "Total des marchandises transportées sur bâtiments fluviaux", doivent comprendre les éléments suivants:
- a) <u>les marchandises son lies du pays sur bâtiments fluviaux par voie du Danube</u>, qui englobent toutes les marchandises chargées <u>sur des bâtiments fluviaux</u> dans les ports du pays donné et envoyées par voie du Danube dans un autre pays (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure de bout en bout), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises (voir définition No 16);
- b) <u>les marchandises entrées dans le pays sur bâtiments</u>
  <u>fluviaux par voie du Danube</u>, qui englobent toutes les marchandises
  entrées dans le pays donné par voie du Danube, <u>à bord de bâtiments</u>
  <u>fluviaux</u> (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure
  de bout en bout) et déchargées dans ses ports, indépendamment des
  lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises
   (voir définition No 17);
- c) <u>les marchandises transportées en cabotage sur le</u>

  <u>Danube</u>, qui englobent les transports de marchandises entre les
  ports d'un même pays, y compris les transports effectués sur le

  <u>Danube</u> en empruntant, en partie, ses affluents ou la mer, ainsi
  que les transports qui ont été effectués entre des ports situés
  sur les affluents du <u>Danube</u> en passant en partie par le <u>Danube</u> (voir définition No 19).

- 2. Les données figurant dans la rubrique II "Total des marchandises transportées sur bâtiments maritimes" comprennent les éléments suivants:
- a) les marchandises expédiées des ports danubiens du pays à destination de pays non danubiens (maritimes), à bord de bâtiments maritimes, qui englobent toutes les marchandises chargées dans les ports d'un pays donné et expédiées par voie du Danube, à bord de bâtiments maritimes, dans un autre pays non danubien (maritime), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises;
- b) les marchandises arrivées dans les ports danubiens du pays en provenance de pays non danubiens (maritimes, à bord de bâtiments maritimes, qui englobent toutes les marchandises arrivant d'un pays non danubien (maritime) et entrées dans le pays donné par voie du Danube, à bord de bâtiments maritimes, pour être déchargées dans les ports de ce pays, indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises.
- 3. Les données figurant dans la rubrique III "Total des marchandises transportées en transit de bout en bout" comprennent les éléments suivants:
- a) les marchandises transportées vers l'amont en transit de bout en bout sur le secteur danubien du pays donné, indépendamment de l'Etat auquel ressortit le bâtiment;
- b) les marchandises transportées vers l'aval en transit de bout en bout sur le secteur danubien du pays donné, indépendamment de l'Etat auquel ressortit le bâtiment.

Conformément à la définition No 20, il convient de considérer comme marchandises en transit toutes les marchandises qui sont entrées dans un pays par un point du Danube et qui en sont sorties par un autre point du Danube, sans chargements ou déchargements dans les ports de ce pays.

Les marchandises de commerce extérieur entrées dans le pays par d'autres moyens de transport pour être acheminées par le Danube, ou entrées dans le pays par voie du Danube pour être acheminées par d'autres moyens de transport, figureront comme marchandises sorties du pays, respectivement entrées dans le pays en question (voir définition No 20).

Les pays qui n'effectuent pas de transport en transit dans le sens déterminé ci-haut, ou qui ne font pas le relevé des marchandises en transit, ne fournissent pas les données pour la rubrique III.

4. Les données figurant dans la dernière rubrique,
"Total des marchandises transportées sur le Danube au cours de
l'année (I+II+III)", englobent toutes les marchandises sorties
du pays par voie du Danube, entrées dans le pays par voie du
Danube, transportées en cabotage sur le Danube et transportées
sur le Danube en transit de bout en bout (voir définition No 21).

# Formulaire St-2

Le formulaire St-2 est destiné pour le rassemblement des données annuelles sur les marchandises transportées et sur les tonnes-kilomètres effectuées sur le Danube par les bâtiments nationaux du pays.

Les données de la première rubrique, à savoir le total des marchandises transportées (colonne 1) et des tonnes-kilomètres effectuées (colonne 2) se composent des éléments suivants:

## Marchandises sorties du pays par voie du Danube

Dans la première colonne figurent toutes les marchandises chargées dans un port du pays donné sur des bâtiments nationaux de ce pays et expédiées par voie du Danube dans un autre pays (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure de bout en bout), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises - (voir définition No 16).

Dans la colonne 2 de cette rubrique il convient d'indiquer le nombre de tonnes-kilomètres effectuées par les bâtiments nationaux du pays donné dans le domaine destransports de marchandises sorties du pays, et ce uniquement en ce qui concerne la distance parcourue sur le Danube - (voir les définitions Nos 13 et 14 et les Remarques au formulaire St-2).

#### Marchandises entrées dans le pays par voie du Danube

La colonne l de la deuxième rubrique englobe toutes les marchandises entrées dans le pays donné par voie du Danube sur les bâtiments nationaux de ce pays (autrement qu'en transit par voie navigable intérieure de bout en bout) et déchargées dans ses ports, indépendamment du lieu de provenance et de destination finale de ces marchandises - (voir définition No 17).

Dans la colonne 2 de cette rubrique, il convient d'indiquer le nombre de tonnes-kilomètres effectuées par les bâtiments nationaux du pays donné dans le domaine des transports de marchandises entrées dans le pays par voie du Danube - (voir les définitions 13 et 14 et les Remarques au formulaire St-2).

# Marchandises transportées entre ports étrangers par voie du Danube (TPE).

La colonne 1 de la rubrique 3 englobe les marchandises transportées sur le Danube entre les ports d'un ou de plusieurs autres pays (pays étrangers) à bord de bâtiments nationaux du pays donné (voir définition No 18).

Dans la colonne 2 de cette rubrique il convient d'indiquer le nombre de tonnes-kilomètres effectuées par les bâtiments nationaux du pays donné dans le domaine des transports de marchandises sur le Danube entre les ports d'un ou de plusieurs autres pays (pays étrangers) - (voir définition No 18).

# Marchandises transportées en cabotage sur le Danube

La colonne l de la rubrique 4 comprend la quantité de marchandises transportées entre les ports d'un même pays, y compris les transports effectués sur le Danube en empruntant également en partie ses affluents ou la mer, ainsi que les transports de marchandises qui ont été effectués entre des ports situés sur les affluents du Danube en passant en partie par le Danube (voir définition No 19).

Dans la colonne 2 de cette rubrique figure le nombre des tonnes-kilomètres qu'ont effectuées sur le Danube les bâtiments nationaux du pays donné dans le domaine des transports entre les ports danubiens de ce pays, y compris les tonnes-kilomètres effectuées dans le transport sur le Danube en empruntant en partie ses affluents ou la mer, ainsi que les transports entre les ports situés sur les affluents du Danube, en passant en partie sur le Danube.

Les pays qui font des transports par la voie Danube - affluents du Danube, ou par la voie Danube - mer, doivent inclure ces transports dans les données générales sur les tonnes-kilomètres effectuées, en indiquant seulement les tonnes-kilomètres effectuées uniquement sur le Danube (voir définitions Nos 19, 13 et 14).

# Formulaire St-3

Le formulaire St-3 est destiné au rassemblement par pays de provenance et de destination des données sur le trafic international de marchandises transportées sur le Danube.

Ce formulaire tient compte de tout le trafic international entre divers pays, indépendamment de ce que les marchandises aient été transportées sur des bâtiments du pays donné ou sur des bâtiments ressortissant deutres pays.

- 1. La colonne 1 des rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 comprend toutes les marchandises chargées sur des bateaux fluvioux ou maritimes dans les ports du pays donné (danubiens, maritimes ou situés sur les affluents du Danube) et expédiées par voie du Danube dans un autre pays danubien (l. en Union Soviétique; 2. en Roumanie; 3. en Bulgarie, etc.), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises (voir définition No 16).
- 2. La colonne 2 des rubriques1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 comprend toutes les marchandises en provenance d'un autre Etat danubien (l. de l'Union Soviétique; 2. de la Roumanie; 3. de la Bulgarie, etc.) entrées dans le pays donné par voie du Danube, à bord de bâtiments fluviaux ou maritimes, et déchargées dans les ports de ce pays (danubiens, maritimes ou situés sur les affluents du Danube), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises (voir définition No 17).

- 3. La colonne l de la rubrique 9 comprend toutes les marchandises chargées sur des bateaux fluviaux et maritimes dans les ports du pays donné et expédiées par voie du Danube dans un autre pays non danubien (maritime), indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises.
- 4. La colonne 2 de la rubrique 9 comprend toutes les marchandises en provenance d'un pays non danubien (maritime), entrées dans le pays donné par voie du Danube sur des bâtiments fluviaux et maritimes, indépendamment des lieux de provenance et de destination finale de ces marchandises.

Remarque: Les marchandises en transit de bout en bout ne figurent pas dans les données du formulaire St-3. Les marchandises de commerce extérieur transportées en transit et devant être transbordées dans les ports du pays donné sont relevées comme marchandises sorties du pays, respectivement entrées dans le pays.

## Formulaire St-4

Le formulaire St-4 sert au rassemblement des données sur le mouvement des marchandises entre les principaux ports danubiens dont la liste figure au milieu du formulaire.

Les colonnes (1), (2), (3), (4) et (5) figurant dans la partie gauche du formulaire comprennent les marchandises expédiées des ports danubiens du pays donné à destination d'un autre port danubien. Les colonnes (1), (2), (3), (4) et (5) de la partie droite du formulaire comprennent les marchandises entrées dans des ports danubiens du pays donné en provenance d'autres ports danubiens.

En remplissant le formulaire St-4, il convient d'inscrire à droite et à gauche les noms des principaux ports danubiens du pays, dans l'ordre de leur position géographique sur le Danube, de l'aval vers l'amont.

Ainsi par exemple, si le formulaire est rempli par l'Union Soviétique, il faudra indiquer au-dessus du texte (ports du pays), sur les deux côtés du formulaire, les principaux ports danubiens soviétiques: l. Kilia, 2. Ismail, 3. Réni. Ensuite, sur le côté gauche du formulaire, dans la colonne l et dans les rubriques correspondantes, seront indiquées les marchandises sorties du port de Kilia à destination des divers ports danubiens. Par exemple, les marchandises sorties de Kilia à destination de Roussé seront reflétées dans la colonne l du point 7, celles expédiées à destination de Dunaujváros seront indiquées dans la colonne l du point 14, etc.

Les marchandises expédiées d'Ismail et de Réni seront reflétées respectivement dans les colonnes 2 et 3 des ports de destination correspondants.

Sur le côté droit du formulaire, il convient d'inscrire les marchandises entrées dans le port du pays donné. Selon l'exemple ci-haut mentionné, les marchandises arrivées à Ismail en provenance de Komárno seront reflétées dans la colonne 2 du point 17.

Au bas du formulaire, le pays fournissant les données doit indiquer les totaux séparément pour chacun de ses ports, c'est-à-dire, à gauche, les marchandises expédiées des ports du pays donné à destination des divers ports danubiens et à droite, les marchandises arrivées dans les ports du pays donné en provenance de ports danubiens d'un autre pays ou du pays même.

Dans le cas où les marchandises sont expédiées à destination d'autres points ne figurant pas dans la liste des principaux ports danubiens, ces marchandises seront ajoutées à celles du port principal de la région en question, ou si elles représentent une quantité considérable, elles seront indiquées séparément à la fin de la liste, avec mention de leur lieu de destination.

#### Formulaire St-5

Le formulaire St-5 est destiné au rassemblement des données ur le trafic-marchandises annuel de tous les ports danubiens du ays, présentées d'après la nomenclature des marchandises.

Dans la colonne (a) figure la liste des groupes de marchanises présentée selon la classification des marchandises approuvée ar la XX<sup>e</sup> session de la Commission du Danube.

Dans la colonne l'il convient d'indiquer, par groupe de archandises, la quantité totale de marchandises chargées au cours e l'année dans les ports danubiens du pays pour le transport ar voie du Danube (voir définition 24).

Dans la colonne 2) il convient d'indiquer, par groupe de archandises, la quantité des marchandises chargées dans les ports anubiens du pays donné et expédiées dans un autre pays par voie u Danube, à bord de bâtiments fluviaux ou maritimes (voir définitions os 16 et 24).

Dans la colonne 3) il y a lieu d'indiquer, par groupe de archandises, la quantité des marchandises chargées dans les ports anubiens du pays donné pour être transportées en cabotage par poie navigable intérieure (voir définition No 19).

Dans la colonne 4) il convient de fournir, par groupe de archandises, la quantité totale annuelle des marchandises transportées par voie du Danube pour être déchargées dans des ports anubiens du pays (voir définition No 25).

Dans la colonne 5) il convient d'indiquer, par groupe de archandises, la quantité des marchandises entrées dans le pays donné ar voie du Danube pour être déchargées dans des ports danubiens a pays (voir définitions Nos 17 et 25).

Dans la colonne 6) il convient d'indiquer, par groupe de marchandises, la quantité de marchandises transportées en cabotage par voie navigable intérieure du pays pour être déchargées dans des ports danubiens de ce pays (voir définitions Nos 19 et 25).

Les totaux de ce formulaire doivent correspondre au total du trafic-marchandises de tous les ports danubiens du pays.

## Formulaire St-6

Le formulaire St-6 est destiné au rassemblement des données sur le trafic-marchandises par principaux ports danubiens du pays. Les données doivent être fournies seulement pour les principaux ports danubiens qui figurent dans le formulaire St-4.

La colonne a) donne la liste des groupes de marchandises selon la classification des marchandises approuvée par la XX<sup>e</sup> session de la Commission du Danube.

Ce formulaire doit être rempli de la même manière que le formulaire St-5, avec la seule différence qu'il convient d'y indiquer uniquement les données sur le trafic-marchandises d'un port concret, qui occupe une place importante dans le trafic des principaux ports danubiens du pays. Les données communiquées dans le formulaire St-6 doivent correspondre aux données indiquées dans le formulaire St-5.

## Formulaire St-7

Le formulaire St-7 est rempli et envoyé à la Commission par l'Administration Fluviale du Bas-Danube sur la base des données qui se trouvent à sa disposition sur le nombre de bâtiments et la quantité de marchandises entrés dans le Danube par le canal de Sulina et sortis en mer par la même voie au cours de l'année considérée.

L'appartenance des bâtiments est déterminée d'après le pavillon sous lequel ils naviguent; les bâtiments isolés, ressortissants de divers pays, peuvent être réunis dans une rubrique "Divers".

#### Formulaire St-8

Les données au formulaire St-8 sont relevées et envoyées à la Commission du Danube par l'Administration Fluviale des Portes de Fer. Elles doivent comprendre tous les mouvements de bâtiments et de marchandises dans la région du Danube relevant de la compétence de l'Administration Fluviale des Portes de Fer, répartis par direction (amont et aval). L'appartenance des bâtiments est déterminé selon leur pavillon.

#### Formulaire St-9

Le formulaire St-9 est destiné pour le rassemblement des données sur la flotte danubienne du pays donné. Les données de ce formulaire sont à fournir par les Etats danubiens à la Commission du Danube une fois par an. Il convient d'indiquer sur ce formulaire la date d'après laquelle sont communiquées les données.

1. Remorqueur. Le terme "remorqueur" employé dans le formulaire se rapporte à tout bâtiment pourvu d'un moyen de propulsion propre d'une puissance d'au moins 50 CVE, et conçu pour le remorquage par traction ou par poussage de bâtiments à marchandises non-automoteurs, de radeaux et d'autres unités flottantes.

Ainsi, il convient d'inclure dans ce groupe les bâtiments suivants figurant dans la Terminologie:

- a) remorqueurs (définition No 2)
- b) remorqueurs pousseurs (définition No 3)
- c) pousseurs (définition No 4)

2. Automoteur. Ce groupe comprend tous les bâtiments d'une portée en lourd d'au moins 20 tonnes, affectés au transport de marchandises en cale, en pontée, ou en vrac (citerne) et pourvus de moyens de propulsion mécanique propres développant une puissance d'au moins 50 CVE.

Ainsi, dans ce groupe il convient d'inclure les bâtiments suivants figurant dans la Terminologie:

- a) automoteurs pour marchandises solides (définition No 5)
- b) automoteurs-citernes (définition No 6)
- 3. Chaland non-automoteur. Ce groupe anglobe tous les bâtiments d'une portée en lourd d'au moins 20 tonnes, affectés pour le transport de marchandises (solides ou liquides) en cale, en pontée ou en vrac (citerne) et non pourvus de moyens de propulsion propres.

Dans ce groupe il convient donc d'inclure les bâtiments suivants figurant dans la Terminologie:

- a) chalands ou péniches (définition No 7)
- b) chalands-citernes ou barges-citernes (définition No 8)

Seuls les bâtiments qui se trouvent en exploitation sont à indiquer dans le formulaire St-9.

Dans les rubriques 1, 2, 3 de la colonne 1 il convient d'indiquer le nombre d'unités par type de bâtiment.

Dans les rubriques 1, 2 et 3 de la colonne 2 il convient d'indiquer la portée en lourd totale, et dans la colonne 3, la puissance totale des bâtiments pourvus de moyens de propulsion propres.

Les pays qui disposent de données plus détaillées sur leur flotte et sa classification peuvent indiquer ces données sous forme de remarque complémentaire.